

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 Avril 2021

L' an 2021 et le 12 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,FOYER RURAL sous la présidence de DUBOIS Thomas Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LABBE Vanessa, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe, SBAI Nabil

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FLOQUET Géraldine à M. LACIRE Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
le : 15/04/2021

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : M. MOREAU Franck

Objet des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
SUBVENTION CCAS DE SILLERY ET CAISSE DES ECOLES

réf : 08_2021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 09_2021 COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de M. FREULON Jean-Louis adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-12 462.69			892.532.12		
Opérations de l'exercice	- 278 005.06	128 730.64	1 581 451.26	1 938 515.76		
TOTAUX	- 290 467.75	128 730.64	1 581 451.26	2 831 047.88		
Résultats de clôture	-161 737.11			1 249 596.62		
Restes à réaliser	- 98 978.36					
Totaux cumulés	-260 715.47					
Résultats Définitifs	-260 715.47			1 249 596.62		988 881.15

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RAR 2020	AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 12 462.69 €		- 149 274.42 €	- 98 978.36 €	- 260 715.47 €
FONCTIONNEMENT	912 828.84 €	- 20 296.72 €	357 064.50 €		1 249 596.62 €

excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 :	1 249 596.62 €
couverture d'autofinancement cpte 1068 :	260 715.47 €
affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002) :	988 881.15 €

Hors de la présence de M. le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 07_2021 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1^{er}: les taux d'imposition sont votés comme suit :

2021

- Foncier bâti = 32.99
- Foncier non bâti = 26.73

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier

Article 2: charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 10_2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 6/04/2021,
Vu le projet de budget primitif 2021

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 891 011.15	2 891 011.15
Section d'investissement	1 773 589.62	1 773 589.62
TOTAL		

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 11_2021 SUBVENTION CCAS DE SILLERY ET CAISSE DES ECOLES

Afin d'assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de Sillery et la Caisse des Ecoles de Sillery,
il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

CCAS de Sillery = 5 000 €
Caisse des Ecoles = 10 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'attribuer une subvention de 5000 € au CCAS de Sillery et 10 000 € à la Caisse des Ecoles de Sillery

les subventions aux associations (cpte 6574) seront attribuées au prochain conseil municipal

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Le compte de gestion 2020 a été présenté au conseil municipal.

Un résultat positif de 988 881,15 euros a été constaté au 31/12/2020 dont 357 064,50 euros pour la seule année 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

En 2020, une baisse des charges a été constatée par rapport à 2019. Cela s'explique par l'annulation d'événements, en raison de la crise sanitaire.

66% des dépenses de fonctionnement sont consacrées à la masse salariale.

En l'absence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2020 a été adopté à l'unanimité. Avant de voter le budget primitif 2021, le conseil, municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition 2020 soit :

Foncier bâti : 32,79

Foncier non bâti : 26,73

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Concernant le budget primitif 2021, il faut noter que 31700 euros de dépenses imprévues apparaissent au cas où certaines manifestations pourraient avoir lieu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Deux subventions sont octroyées :

- au CCAS de Sillery : 5 000 euros

- Caisse des écoles : 10 000 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sont nommés jurés des assises :

M. Dominique Dupont (page 49 - 1ère ligne) 16 allée du veau d'or

M. Kijack Johnny (page 77 - 6ème ligne) 11 rue du Canada

M. Lagarde Serge (page 80 - 4ème ligne) 29 rue des Mésanges

Questions diverses :

- Parution d'un nouveau numéro de SVI dans quelques semaines
- 8 vélos à assistance électrique seront achetés par la commune en 2021 et seront gracieusement prêtés aux habitants sur demande.
- Du 12 au 26 avril 2021 la commune ne peut pas proposer d'accueil de loisirs.
- Pose de la première pierre du Carré Bagatelle le 30/04/2021.
- Prochain conseil municipal le 10/05/2021